



Aussac-Vadalle, le 21 janvier 2022

M. et Mme LAROCHE Jean Dominique
1, rue de Fraîche Bise
16560 AUSSAC-VADALLE

Objet : Votre demande de concession perpétuelle

Madame, Monsieur,

Comme suite à votre courrier du 18 décembre dernier, je vous informe que le Conseil Municipal s'est réuni le 18 janvier 2022, et a émis un avis favorable pour votre demande de concession perpétuelle.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Cordialement.

Le Maire,
Gérard LIOT



)

Mairie 61, rue de la République 16560 Aussac-Vadalle
Tél : 05 45 20 61 60 / Télécopie: 09 72 31 00 94
Courriel : mairie@aussac-vadalle.fr
Internet : www.aussac-vadalle.fr